



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU VENDREDI 03 FEVRIER 2023

Le 3 février 2023 les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la salle Ciney, parc de la Mairie à Semur-en Auxois, sur convocation écrite faite par le Conseil d'Administration en date 3 décembre 2022.

L'Assemblée est présidée par Grégoire Arranz, Président de l'Association, par Jonathan SIMONNOT, Secrétaire Général et Hervé TOGGWILER Vice Président représentant Marianne NYS trésorière retenu pour des raisons professionnelles.

Il a été établi une feuille d'émargement établissant 36 personnes ayant, selon les statuts, droit de vote. Ladite feuille permet de constater, entre présents et pouvoirs, 27 signatures d'ayant droit. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Allocution de bienvenue du président
- Rapport moral du président
- Rapport et compte-rendu financier du trésorier
- Rapport des vérificateurs aux écritures- Décharge au trésorier
- Bilan sportif
- Présentation du budget prévisionnel
- Élection du conseil d'administration
- Questions diverses

Allocution de bienvenue

Le président ouvre la séance à 19h10 et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à celle-ci. Il salue tout particulièrement la présence de :

Monsieur Patrick CREUSOT, Maire Adjoint délégué au sport, aux affaires patriotiques et affaires animalières.

Monsieur Christophe PAIN président de l'Office Municipal des Sports

Monsieur Hervé TOGGWILER membre du comité directeur de la FFTA et représentant Mr Jean Michel CLEROY, Président de notre Fédération.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Madame Catherine Sadon, Maire de la ville de Semur-en-Auxois.

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00020**

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018

Monsieur Christian LAFORET, Président du Comité Régional de Bourgogne Franche Comté de tir à l'arc.
Monsieur Gilles COLLIN, Président du Comité Départemental de Côte d'Or de tir à l'arc.

L'année 2023 est une année de renouveau après la sortie de cette pandémie qui a affecté notre quotidien et surtout notre vie sociale et associative. 2023 sera une belle nouvelle année pour notre club car, grâce à la municipalité de Semur et la volonté de ses décisionnaires, les travaux de la nouvelle salle de tir à l'arc en cours de finitions juxtaposant le terrain de tir extérieur nous permet d'avoir un centre d'entraînement adaptée à nos ambitions d'accueil et de transmissions de nos valeurs.

1. Rapport Moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en annexe), puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole.

2. Rapport et Compte Rendu Financier

Madame Marianne Nys trésorière étant absente elle est représenté par Monsieur Hervé TOGGWILER La parole lui est donnée et il présente le compte de résultat et le bilan de l'Association (en annexe). Il précise que les principaux investissements ont été faits sur le structurel du club, abris extérieur ciblerie, container et le réaménagement de la nouvelle salle ainsi que pour les jeunes et les archers para-tir à l'arc (Arcs, tabouret ...) et que, malgré cette année particulière, les archers bénévoles ont pu assurer quelques initiations rétribuant le club.

Sur proposition de l'OMS la Ville de Semur a versé une subvention importante dans la vie du club, au nom de celui-ci le représentant du trésorier les remercie et tient à rassurer l'auditoire sur le bilan financier équilibré qui permet au club de voir l'avenir sereinement.

Le président et Hervé TOGGWILER tiennent à remercier Marianne Nys pour son excellent travail qui a fortement augmenté suite au développement du club et de ces licenciés cette année.

3. Rapport des vérificateurs aux écritures

Présentation du rapport de vérification (en annexe) signé par les vérificateurs Madame Annie CHRETIENNOT et Monsieur Denis LEONARD ; ils certifient la sincérité et la régularité et l'extrême clarté de la tenue des comptes qui ont été présentés à l'Assemblée.

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00020**

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018

Décharge au trésorier

Après avoir remercié les vérificateurs, est soumise au vote à main levée la résolution suivante : l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du compte rendu financier et celui des vérificateurs, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Vote : 26 pour ,0 abstention ,0 contre

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

4. Bilan Sportif

Le bilan sportif est présenté par notre Président (en annexe)

5. Budget prévisionnel

Hervé TOGGWILER présente le budget prévisionnel (en annexe) qui, avec l'espoir d'un retour à la normale, prévoit des recettes pour manifestations sportives, « concours greffe » ... Le représentant du trésorier attire l'attention sur l'aide apportée par les diverses subventions et dit qu'il faudra dans l'avenir développer les partenariats.

Dans les dépenses spécifiques à l'année 2023 la finition du réaménagement de la salle et de pouvoir créer un espace couvert sur le terrain extérieur. Le budget, n'appelant pas de question particulière, est soumis au vote.

Vote : 26 pour ,0 abstention ,0 contre

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

6.Élection du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 membres actifs, il peut avoir selon nos statuts s'étendre à 12 personnes.

Présentation de deux candidats qui souhaitent intégrer la Conseil d'Administration :

- Nicole MIELLE.
- Alain PRIEUR.

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00020**

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



ESPOIR
LABEL CLUB FFTA
2023/2024



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018

Vote à bulletin secret.

Après dépouillement.

Vote : 26 pour ,0 abstention ,0 contre

Après le vote des ayants-droits de l'assemblée, ceux-ci sont élus à l'unanimité

Le président remercie les deux nouveaux membres du conseil d'administration pour leurs volontés d'engagement dans notre association et qui apportera un nouveau regard au Conseil. Il en profite pour rappeler la nécessité pour le Club de consolider les besoins d'entraîneurs et assistants, bénévoles actifs pour animer les commissions, parents accompagnateurs

7. Questions diverses

- Taux de cotisation pour la saison 2023/2024.

Une suggestion de questionnement a été posée pour le taux de cotisations des licences pour les personnes qui sont hors la ville et canton qui bénéficient des structures des installations sportives Semuroise.

La santé financière du club étant saine et sur proposition du Conseil d'Administration la part Club de la cotisation ne changera pas pour l'année prochaine. L'ensemble des participants approuve à l'unanimité moins une voix abstention cette proposition du Conseil.

- La parole est donnée à Monsieur Hervé TOGGWILER.

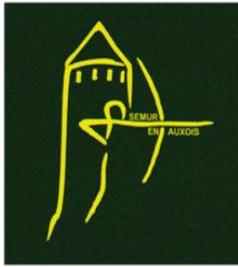
Monsieur Hervé TOGGWILER présente, avec l'aide d'une vidéo la discipline du Run Archery que la Fédération veut développer au sein des clubs, nous allons faire une journée d'initiation et le présenter à la section d'athlétisme où les qualités de coureurs à pied sont complémentaire dans cette discipline.

- La parole est donnée à Monsieur Patrick CREUSOT.

Mr Creusot se félicite de l'aboutissement du projet démarré depuis plus de 6 ans pour la construction de la salle afin que les archers ordinaires et Para tir à l'Arc ont des nouvelles structures adaptées et vont

Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00020

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



ESPOIR
LABEL CLUB FFTA
2023/2024



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018

permettre aux licenciés de l'association d'exercer leur sport dans de meilleures conditions. Cette nouvelle salle va permettre d'avoir un outil à la hauteur de leurs ambitions sportives et humaines.

L'inauguration c'est parfaitement passée quelques travaux de finition sont encore en attente suite à la carence de certains matériaux, tout devrai se finaliser pendant cette année 2023.

Le club fait parti des acteurs qui s'associent et s'investissent sur les animations de la ville de Semur.

Vu le contexte économique actuel avec le surcout des énergies pour la ville de SEMUR et les subventions de la région divisé par 2 ; il n'y aura pas d'investissement sur de nouveaux projet sauf pour la réparation et l'entretien des installations actuelles, comme le toit de la salle de karaté et la bulle de tennis.

Monsieur Patrick CREUSOT spécifie que la demande de subvention exceptionnelle attribuée par la mairie liée à l'achat du container avec l'aval de l'OMS était nécessaire suite à la conception de la nouvelle salle.

Une convocation pour une réunion prochaine avec toutes les associations à la salle du conseil de la mairie pour clarifier les relations entre les différentes associations et tous les services de la ville qui travaille pour eux.

- La parole est donnée à Monsieur Christophe PAIN.

Le président d'OMS félicite le club pour sa bonne santé sportive de nos représentants qui ont été mis en valeur lors de la soirée « palmarès OMS » qui c'est déroulées récemment.

Il constate également les bons rapports avec la compagnie des Archers de l'Auxois ou nous sommes engagés sur diverses actions pour les jeunes (CDSA), la fête des 50ans de l'OMS etc.

Monsieur Christophe PAIN signale pour la demande de subvention exceptionnelle liée à l'achat du container que l'ensemble des représentants des associations sportives ont voté favorablement pour cette aide.

Suite à la question posée pour la création d'un OIS/OTS et sur la participation pour gestion des installations sportives supporter par la ville de Semur ; la CCTA n'a pas la compétence de gérer le sport.

Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00020

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



ESPOIR
LABEL CLUB FFTA
2023/2024



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018

Pour permettre une meilleure communication entre les différentes associations sportive l'OMS envisage de faire leur Assemblée Générale dans les clubs pour pouvoir présenter leur différentes structures et de me mieux se connaître entre elles, la Compagnie des Archers de l'Auxois sera contacter pour sans doute recevoir la prochaine AG de l'OMS

Les Archers présents n'ayant plus de question complémentaire la séance est levée à 20h38.

Le Président
Grégoire Arranz

Le Secrétaire
Jonathan Simonnot

pour Le Trésorier
Hervé TOGGWILER

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 494826290 00020**

Courriel : cie.archers.auxois@gmail.com Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>